

"L'homme politique cherche le pouvoir, en général au moyen des suffrages. Le journaliste s'évertue à révéler la vérité au public."

L'Autre **OBSERVATEUR**

Hebdomadaire Nigérien Indépendant d'Informations Générales 5^{ème} Année N° 96 du 26 Mars 2010 Prix:300FCFA
BP: 13.687 Cel. 96 97 36 69 / 90 67 04 77 / 94 93 03 36 e-mail: lopservateur_niger@yahoo.fr Sites : www.tamtaminfo.com www.nigerdiaspora.com

En attendant le Conseil Consultatif

Hama Amadou mobilise ses troupes à l'extérieur



L'ancien Premier Ministre Hama Amadou

Décidément, l'ancien premier ministre en exil Hama Amadou confirme la réputation de génie politique que les nigériens lui attribuent souvent. Alors qu'on l'attendait depuis la chute du régime de Tandja, qui est à l'origine de tous ses malheurs, il a décidé de rentabiliser, à partir de là où il se trouve, cette situation catastrophique. Au lieu de rentrer, il fait un travail de mobilisation des troupes à l'extérieur du Niger, en visitant les nigériens et en organisant des rencontres. En cette veille d'échéances électorales qui consacreront la fin de la transition, il prend une grande longueur d'avance sur ses alliés. Selon des nigériens à l'extérieur, il a déjà visité et rencontré des nigériens dans 4 capitales de la sous-région.

Ainsi, ayant quitté Ouagadougou (où il était fréquent pendant sa période d'exil), il y a quelques semaines déjà, il a successivement visité Cotonou, Lomé et Accra à la rencontre des nigériens vivant à l'étranger. Partout où il est passé, Hama Amadou a longuement échangé avec eux. Quelle était son intention ? Quel message leur a-t-il livré ?

Lire p.3

Mahamane Ousmane enfin de retour !

Absent du pays depuis environ huit (8) mois, l'ancien Président de l'Assemblée nationale et président de la Convention Démocratique et Sociale (CDS-RAHAMA) est rentré au bercail, le mercredi dernier. Ce retour de Mahamane Ousmane à la maison a sans doute été rendu possible par le coup d'Etat du 18 février dernier et l'engagement des nouvelles autorités à ne pas activer les mandats d'arrêt internationaux lancés par l'ancien régime du Président Tandja contre le même Mahamane Ousmane et deux autres leaders de la Coordination des Forces pour la Démocratie et la République (CFDR), notamment Mahamadou Issoufou et Hama Amadou. Si Mahamadou Issoufou a défié l'ancien pouvoir, en rentrant à Niamey au lendemain du lancement des mandats d'arrêt, Mahamane Ousmane et Hama Amadou, eux, ont préféré rester à l'extérieur du pays. Un des soutiens clés de l'ancien Président Tandja aux élections de 1999 et de 2004, Mahamane Ousmane s'était ouvertement opposé à la décision de l'ancien Chef de l'Etat à organiser le référendum constitutionnel du 4 août dernier pour se maintenir au pouvoir. Avant de rejoindre la Coordination des Forces pour la Démocratie et la République (CFDR), Mahamane Ousmane avait créé le Mouvement pour la Défense de la Démocratie et la République (MDDR).



Festival de la chanson islamique

La liturgie au service de la paix et de la tolérance

Partant de l'idée de l'existence de ressources insoupçonnées pour créer la paix dans les chansons religieuses, le Réseau International d'Etudes Stratégiques sur les Conflits en Afrique (RIESCA) a organisé, du 18 au 20 Mars 2010, à l'Hôtel Terminus de Niamey, le premier festival de la chanson islamique pour la paix. Inscrit dans la logique des activités normales dudit réseau, ce festival vise à répandre, par les expressions verbales, les idéaux de paix dans les communautés nigériennes. En plus des dignitaires religieux attachés à différentes zawiyas du pays, il a regroupé plusieurs leaders d'opinions des communautés de base, des intellectuels et des médias pour relayer et diffuser les messages de paix contenus dans les chansons religieuses. Six délégations sur les huit prévues ont pu y prendre part.

Après les cérémonies d'ouverture du festival, des communications de plusieurs érudits musulmans sur l'édification de la paix dans leurs communautés ont été entendues. Le Cheikh Barham Aboubacar Hassoumi de Kiota, le Docteur Moumouni Seyni de l'IRSH et une autre de Cissé Abdourahmane sur la vie du célèbre érudit musulman Alfa Mahaman Djobbo, fondateur de la ville de Say. Selon le conférencier, auteur d'un premier travail académique présenté au département de Lettres Modernes sur la liturgie d'Alfa Mahaman Djobbo, cet homme a été rappelé à Dieu une dizaine d'années seulement après la fondation de la ville sainte de Say. Il a choisi comme méthode de diffusion de l'Islam la voie pacifique à travers la puissance du verbe. Il y a œuvré le reste de sa vie durant à travers la poésie. Son repertoire demeure l'un des plus riches de son époque.

Tessaoua, celle de Tillabéri par la troupe Diagoga de Say et la région de Zinder représentée par une troupe venue de Mirriah. Seules les régions de Tahoua et Niamey étaient absentes.

Chacune des délégations a eu droit à 60 minutes pour d'abord présenter sa chanson en compétition, puis d'autres compositions en animation. Les prestations étaient largement au-delà des attentes des organisateurs, tant elles étaient de bonne facture. Sans musique aucune, sinon que la mélodie des mots, ces prestations n'ont pas moins fait vibrer les cœurs des festivaliers.

Si bien que, le jury formé à cet effet, qui comprenait, outre un uléma venu d'Agadez, des spécialistes, a eu du mal à départager les prestataires. A l'issue des délibérations, la région de Diffa a obtenu le premier prix avec une moyenne de 08,12/10, suivie de

pants ne sont pas venus compétir. Il a ensuite souhaité que ce festival aille au-delà de la dimension que ses initiateurs lui ont donnée au départ et qu'il s'internationalise au besoin. Le Secrétaire Général du RIESCA le Docteur Mounkaïla Harouna a exprimé sa satisfaction et salué le sens de l'écoute des participants, ainsi que l'érudition qui se dégage des oeuvres présentées par les différentes délégations. Le Docteur Diallo Boubacar a, quant

nos langues nationales et leurs capacités à exprimer les émotions fortes.

Il a ensuite remercié les différentes délégations pour leur participation, ainsi que l'équipe qui a aidé son réseau à ficeler le dossier, la Représentante Résidente du Programme Academy for Educational Development (AED) Mme Rouguiatou Diallo Alou, présente aux cérémonies d'ouverture et de clôture du festival, ainsi que l'organisme américain



La délégation gagnante présentant sa liturgie

à, lui salué la sagesse et la recherche de l'équilibre ayant caractérisé le travail du jury. Un prix a d'ailleurs été accordé à chacune des équipes participantes, au-delà de celles qui sont consacrées. Il a ensuite fait observer à la suite de la présentation des différentes liturgies gagnantes, la profondeur et la qualité esthétique de

USAID pour le financement intégral du 1er festival de la chanson islamique pour la paix. A la fin il a souhaité aux festivaliers un bon retour dans leurs foyers respectifs, avant de passer la parole à la représentante de l'AED pour l'allocation de clôture.

Ibrahim Manzo



Une vue de la table de séance à l'ouverture du festival

Le premier jour a entièrement été consacré aux communications, aux échanges et aux discussions sur les ressources religieuses, morales et poétiques des chansons religieuses comme potentiel de paix et de stabilité de la Oumma islamique.

Il en ressort qu'en tant que religion commune à l'ensemble des communautés de notre pays, l'Islam est non seulement un facteur d'unité et de cohésion sociale, mais surtout, il renferme d'énormes ressources pour apaiser les cœurs et les esprits, créer et renforcer la paix.

Le lendemain, ce fut au tour des six (6) délégations ayant pris part au festival, de présenter leurs prestations devant les participants. Il y avait celle d'Agadez, de Diffa, de Dosso, représentée par la troupe de Kiota, celle de Maradi par une troupe venue de

la troupe Diagoga de Tillabéri qui a une moyenne de 08,06/10 ; puis celle de Dosso, qui prend la troisième place avec 08/10. Les régions de Maradi, Zinder et Agadez n'ont pas démérité, avec respectivement des moyennes de 7,50, 6,87 et 6,35/10. Le Président du jury Elhadji Namadina d'Agadez a salué l'ambiance de fraternité qui a prévalu, aussi bien sur leur lieu d'hébergement que dans la salle des travaux, au point qu'on a l'impression que les partici-

- 1^{er} Prix: Diffa: 08,12/10
- 2^{ème} Prix: Tillabéri: 08,06/10
- 3^{ème} Prix: Dosso: 08/10
- 4^{ème} Prix: Maradi: 07,50/10
- 5^{ème} Prix: Zinder: 07,50
- 6^{ème} Prix: Agadez: 06,87

Premier Festival de la chanson Islamique de Niamey Une internationalisation du festival

A la fin du festival national de la chanson islamique pour la paix, l'expérience a été si concluante que plusieurs voix, parmi les plus autorisées ont souhaité une internationalisation de ce festival. Ainsi, au vu de l'engouement général qu'il a suscité et de l'importance de la thématique du traitement préventif des conflits sur un plan politique, géo-stratégique et même économique, les participants à l'atelier ont-ils souhaité que ce festival ait d'autres éditions avec d'autres pays de la sous-région (et de la Oumma Islamique, pourquoi pas ?) Cette idée est d'autant plus pertinente que ce festival constituera à coup sûr un cadre d'échanges au sein de la Oumma islamique, mais permettra surtout de promouvoir une culture de la paix au sein de toutes les communautés participantes, par une large diffusion des messages.

C'est pourquoi, après avoir souhaité la mise en place prochaine d'une "caravane pour la paix", constituée des organisateurs et des délégations dont les chansons ont été primées, la Représentante Résidente du Programme Academy for Educational Development (AED) Mme Rouguiatou Diallo Alou, a garanti que son institution appuiera une telle initiative, pour que celles-ci sillonnent toutes les régions de notre pays afin de porter le message de la paix.



La Représentante Résidente de l'AED au Niger Mme Rouguiatou Diallo Alou

Elle a aussi souhaité que l'initiative nigérienne du Réseau International d'Etudes Stratégiques sur les Conflits en Afrique (RIESCA) soit élargie aux pays de la sous-région ; et pourquoi pas à l'ensemble des autres pays de la Oumma Islamique. Cette idée, qui a été accueillie avec de larges sourires aux lèvres et des exclamations d'approbation a donc tout de suite suscité une adhésion dans la salle.

Une très belle manière de partager avec les autres peuples musulmans cette entreprise louable de création d'un environnement de paix, de quiétude et de stabilité, en vue d'une prospérité pour tous !

Ibrahim Manzo

En attendant le Conseil Consultatif

Hama Amadou mobilise ses troupes à l'extérieur

Décidément, l'ancien premier ministre Hama Amadou confirme la réputation de génie politique que les nigériens lui attribuent souvent. Alors qu'on l'attendait depuis la chute du régime de Tandja, qui est à l'origine de tous ses malheurs, il a décidé de rentabiliser, à partir de là où il se trouve cette situation catastrophique. Au lieu de rentrer, il fait à l'extérieur du Niger un travail de mobilisation des troupes, en visitant les nigériens à l'extérieur et en organisant des rencontres. En cette veille d'échéances électorales qui consacreront la fin de la transition, il prend une grande longueur d'avance sur ses alliés. Selon des nigériens à l'extérieur, il a déjà visité et rencontré des nigériens dans 4 capitales de la sous-région.

Il traîne encore le pas pour rentrer au pays et reste à l'extérieur. Pendant que son retour au pays, annoncé avec fracas, est sans cesse reporté, Hama Amadou ne semble pas être pressé de s'installer au conseil consultatif ou quelque institution que se soit de la transition. Son exil forcé continue. Mais que de rester rouler les pouces, à ne rien faire à l'extérieur, il fait contre mauvaise fortune bon cœur, en essayant de se procurer quelque avantage politique, à partir de cette situation que les autres estiment catastrophique. Il fait un travail de mobilisation (et de recrutement de nouveaux militants, pourquoi pas ?)

La semaine écoulée ses partisans ont annoncé avec faste son retour au pays. Le siège de Loumana FA est hyper nettoyé et vêtu de ses plus atours. L'uniforme pour un accueil grandiose est déjà sorti de l'usine. Il au moins un mois, le fameux pagne de l'accueil était fini au Grand Marché de Niamey. Mais, l'enfant terrible de la politique nigérienne tarde toujours à venir, en dépit de l'impatience de ses partisans.

Comme à son habitude, il faut toujours le chercher ailleurs que là où il est attendu. Hama Amadou a tout simplement choisi de faire une tournée régionale.

Ainsi, ayant quitté Ouagadougou où il séjourne souvent depuis sa période d'exil il y a quelques semaines déjà, il a successivement visité Cotonou,

Lomé, Accra à la rencontre des nigériens vivant à l'extérieur. Partout où il est passé, Hama Amadou a rencontré les ressortissants nigériens. Quelle était son intention ? Quel message leur a-t-il livré ? Pour l'instant cela relève du secret de Hama Amadou.

Mais peut être a-t-il aussi rencontré des dirigeants de ces pays ou d'autres pays encore dans le cadre de sa préparation pour l'assaut ultime vers le pouvoir ! Pour l'instant, nous ne le savons pas encore. Mais une chose est au moins sûre : En tout cas, le seul fait que les dirigeants de ces pays visités lui ont facilité la tâche pendant toute sa période d'exil, en ne l'arrêtant pas pour pendant l'épisode du mandat d'arrêt lancé contre lui par l'ancien président Tandja.

Ce mandat est tout simplement resté caduc, car les dirigeants des pays de la sous région ont refusé de le mettre à exécution. Preuve, encore une fois du poids de Hama Amadou auprès des dirigeants extérieurs, si ce n'est par alliance stratégique, puisqu'on ne sait pas de quoi sera fait demain. Sinon, cette estime qu'il a su conquérir est quelque part liée à sa personnalité, qui brise la glace là où les autres hésitent. C'est objectivement un fin politicien, qui tire avantage, même des périodes de crise. Comme quand par exemple il passe, en quelques semaines, du statut de voleur de l'argent public dans l'affaire

du fonds d'aide à la presse enfermé à Koutoukalé, à celui de victime d'un régime oppressif, malade, que l'on refuse de soigner.

Par ailleurs, au pays, les états majors des partis membres de la Coordination des Forces Démocratie et la République - CFDR- alliance dont Hama se réclame s'activent en ce moment à élaborer leurs propositions pour un projet de nouvelle constitution. Pour la CFDR, le travail qui s'impose pour le moment c'est de se préparer pour aller vers le conseil consultatif.

Mais Hama Amadou, dans sa singularité, il a choisi d'explorer un autre terrain, plus productif ; pas pour l'alliance, mais pour s'y imposer comme leader et obliger ses alliés à s'aligner derrière lui. On peut même dire qu'il choisi de prendre les devants ou qu'il ne perd pas le temps à leurrer, ayant senti déjà ce qui pourrait sortir et du comité consultatif et de la fin de la transition. Puisque, c'est une certitude que les gens s'affronteront inéluctablement pour l'ultime épreuve, puisqu'il y a un seul fauteuil pour tous !

En effet, il est certainement conscient que le Conseil consultatif, quelque soit sa composition, reste un organe dirigé par le CSRD et qu'il vaut mieux compter sur soi-même que sur les autres. Tant mieux si les cartes qui sortiront du comité consultatif et de la fin de la transition sont bonnes. Si elles sont mauvaises, il ya cet avantage et celui des alliances que sa fortune, qu'on imagine colossale, peut lui permettre. Ajouté à la mobilisation de son parti le MODEN Lumana Africa, le voilà parti pour les sommets de l'eldorado. Ses orientations, ses objectifs, et même son travail au quotidien ne sont pas nécessairement entre les seules mains de la junte.

Le président du CSRD, chef de l'Etat, Djibo Salou n'a-t-il pas dit à l'une des rencontres avec les forces vives de la nation qu'il suivra en personne les travaux du conseil consultatif ? Dans



L'ancien PM Hama Amadou

de telles conditions, un politicien comme Hama Amadou n'a pas à perdre son temps à développer des conjectures. Il cherche la légitimité et le poids politique sur le vrai terrain ; celui des suffrages ! S'en tiendra-t-il à cette seule logique ? Attendons de voir !

Ibrahim Manzo

PS: Au moment où nous imprimons ce journal, nous venons d'apprendre que Hama Amadou est rentré à Niamey, hier jeudi soir. Donc la bataille politique se mènera ici même, en temps réel!

Télévision Africa 24 L'aveu retentissant de Hama Amadou

Nos confrères de la Télévision France 24 et ses téléspectateurs ont eu droit il y a quelques jours à véritable show de la part de l'ancien Premier Ministre nigérien Hama Amadou. Multipliant les interviews tous azimuts, il a tellement crâné depuis la chute de Tandja, qu'il en est arrivé à des confidences préjudiciables pour sa propre carrière politique. Face à des nigériens qui se battent les deux mains nues pour échapper à la rude situation de famine qui sévit dans notre pays, et espérer ainsi voir la saison des récoltes prochaines, il a avoué avoir des actions dans une banque. Même s'il s'est arrangé à annoncer un modeste montant estimé à quelques 90 millions, il faut dire que sa déclaration est un véritable défi à la junte au pouvoir, qui est venue auditer la gestion de l'Etat. L'homme qui a séjourné à Koutoukalé pour le détournement présumé de 100 millions FCFA, a-t-il eu des garanties suffisantes de la part de la junte, pour défier le peuple nigérien démuné, qui lutte depuis toujours pour se procurer un modeste bol de riz afin de survivre ?

Confidence: C'est très d'être habile de se défendre sur un si grand ring, mais «il faut remuer neuf fois la langue avant de parler», comme le dit un proverbe!

Politique

Les confidences de Tandja

Depuis le 18 février où son régime est tombé et qu'il est dans les mains des putschistes, c'est la toute première fois que l'ancien Président Tandja Mamadou a décidé de parler. Il s'est confié à l'envoyé spécial de l'Union Africaine au Niger, le béninois Albert Tiodjévoré. Intervenant sur les ondes de RFI la semaine dernière, l'émissaire de l'UA a dit être la toute première personnalité internationale à avoir rendu visite à l'ancien Président. Et selon Albert Tiodjévoré, l'ancien Président se porte bien.

"J'arrive à bien dormir... je reçois ma famille..." , a confié l'ancien Président à son visiteur.

Ce que Tandja n'a pas dit à Albert Tiodjévoré, parce que sans doute lui-même ne le sait pas actuellement, c'est le sort que compte lui réserver



L'ancien Président Tandja Mamadou

la junte qui l'a renversé. A part certains membres de sa famille et maintenant l'envoyé spécial de l'Union africaine, l'ancien Président ne reçoit pas de visite depuis qu'il est gardé à la villa verte, non loin de là où le Com-

mandant Djibo Salou et ses hommes sont allés l'arrêter le jeudi 18 février dernier. Selon notre confrère "L'Enquêteur", la demande adressée aux nouvelles autorités par les responsables du Mouvement national pour la société de développement (MNSD-NASSARA), de rendre visite à l'ancien Président, est restée sans suite.

Selon un de ses responsables, le Collectif des organisations de défense des droits de l'homme et de la démocratie (CODDHD) attend aussi d'être autorisé à visiter l'ancien Président, ainsi que l'ancien Ministre d'Etat, de la sécurité publique et de la décentralisation, Albadé Abouba, un proche de Tandja Mamadou.

Ibrahim Manzo

Division au sein des ex-rebelles

Des enjeux sur la gestion du processus de paix

Après quelques jours de leur entrevue avec le chef de l'Etat, les ex-rebelles de l'ex-résistance armée se divisent. Les ex-fronts se transforment en structures associatives. Deux tendances pour le moment sont nées. Le MNJ et le FPN créent d'un côté la Coordination de l'Ex-Rébellion Armée (CERA) présidée par Agali Alambo et de l'autre côté le FFR d'autres membres du MNJ et du FPN s'accrochent autour de l'Alliance pour la Consolidation de la Paix (ACP). Qu'est-ce qui a pu les prendre ? Quels véritables enjeux se jouent derrière ces regroupements ?

Nul ne saurait exactement répondre à ces questions, si ce ne sont les ex-rebelles eux-mêmes. Mais sur fond de division, chaque camp voudrait apparemment tirer la couverture de son côté. Ainsi donc tout porte à croire que c'est une guerre d'intérêts qui motive ces sorties brusques, inopportunes et pour le moins curieuses des ex-rebelles.

On se rappelle qu'à l'issue de l'entretien avec le Président du CSRD, les ex-rebelles lui ont fait part de leurs inquiétudes quant au bon déroulement du processus de paix engagé en terre libyenne de Syrte courant avril 2009. Ce processus qui a déjà permis la démobilisation et le désarmement des ex-combattants devrait s'accompagner de leur réinsertion

socio-économique.

C'est certainement ce dernier volet qui justifie l'inquiétude des ex-rebelles et qui pourrait être curieusement la cause de la division. Même si la réinsertion n'est pas tout à fait effective, il n'en demeure pas moins qu'elle a commencé avec les milliards que le Guide de la Révolution de la Grande Jamahiriya Libyenne, principal acteur du retour de la paix dans le nord, a mis à la disposition des ex-rebelles. La répartition de ces fonds a certes soulevé quelques remous mais la crise actuelle au sein des ex-rebelles est beaucoup plus orientée vers l'avenir. La querelle se joue apparemment sur une probable gestion du processus de paix. Tout le monde et chacun veut y participer. Mais au-delà

de cette question tout à fait péculaire, ce qui intrigue bon nombre d'observateurs, c'est cette transformation des ex-fronts en structures sociales organisées. Comme la bouche qui a tété n'oublie jamais la saveur du lait, beaucoup se posent la question de savoir si ces ex-rebelles ont véritablement enterré la hache de guerre. Bien plus, cette division peut, à tous égards, sembler de façade. Histoire de diversifier pour gagner plus. L'un dans l'autre, les antagonismes au sein de l'ex-rébellion armée soulèvent des questionnements quant à la gestion du processus de paix.

Maman K.PANTCHO

Société

La transition de la délation et des querelles de clocher

La transition militaire amorcée depuis la chute du régime de Tandja le 18 Février dernier est en passe de se transformer en une véritable arène où chacun veut protéger ses arrières en enfonçant l'autre au maximum. Le travail d'assainissement de la situation politique ayant été fait par les militaires, d'autres acteurs mus par un instinct irrépressible de règlement de comptes, se sont transformés en de véritables troublemakers, qui viennent jouer chacun sa musique dans la cour du roi et en profitent pour demander la mise à mort d'un des anciens dignitaires de la défunte 6ème République. On ne se plaindrait pas du tout s'il eût été le traditionnel règlement

de comptes entre factions politiques en lutte pour le pouvoir. Mais là il s'agit d'une véritable culture de la délation qui est en passe de s'installer dans notre pays, et qui va inéluctablement laisser des séquelles dans la vie de la cité.

A regarder un peu les informations qui circulent aujourd'hui au sujet de ce qu'on considère comme les dossiers sulfureux de la gestion de ce pays, on a l'impression que les mauvaises pratiques de gestion n'ont commencé que sous la 6ème République. Pendant que ceux qui ont mis ce pays à sac pendant plus de dix ans se promènent allègrement dans

le monde, exhibant même au besoin leurs richesses souvent illégalement acquises, des citoyens sérieux, qui ne demandent qu'à servir leur pays sont en train d'être quotidiennement traînés dans la boue, on ne sait au nom de quel intérêt et de quel sentiment. Ce qui est d'autant plus incompréhensible, c'est cette attitude quelque peu complice des autorités actuelles qui laissent faire, comme si le fait de salir les barons de l'ancien régime les grandissait eux. Les règlements de compte par organes de presse interposés ont refait surface, comme dans les autres transitions démocratiques. Tout le monde tourne le dos au vrai

problème de savoir quand est-ce que les militaires s'en iront, et avec quoi doivent-ils nous laisser, après avoir mis en place les institutions définitives et stables. Les gens rivalisent d'adresse dans les tirs groupés ou isolés, au point qu'on a l'impression que l'ancien régime n'a fait que du mal à ce pays.

Or, il suffit d'ouvrir les yeux pour bien voir que, tirer sur des gens qui sont déjà tombés ne constitue en rien une solution à la situation actuelle de ce pays, qui demeure encore fragile, en dépit de l'enthousiasme démesuré que certains affichent aujourd'hui. Que d'avoir à gérer un pays où les gens continuent à se déchirer la chemise, du seul fait des calculs électoralistes et de la remontée spectaculaire de sentiments de bas étage, exacerbée par le faible niveau de vie et les menaces de famine, ne vaudrait-il pas mieux concentrer les énergies nationales sur les objectifs communs que nous avons à promouvoir ?

La junte au pouvoir doit prendre la mesure de la gravité de la situation et diffuser continuellement des messages de paix et des appels à la tolérance mutuelle. Et surtout être juste dans tout ce qu'elle fera. Parce que dans tous les compartiments de la société il y a des vicieux qui travaillent pour la paix le jour et pour la confusion la nuit !

Ibrahim Manzo

LABAN-Niger SA

EAU MINÉRALE

Alima

Le Yaourt n'a jamais été aussi délicieux!

LABAN

YAOURT

*Lisez et faites lire
L'Autre Observateur,
Le journal qui observe
autrement !!!*

Déclaration de la CFDR du 18 mars

La CFDR salue les actes du CSRD

La Coordination des Forces pour la Démocratie et la République (CFDR) a rendu publique, le 18 mars dernier, une déclaration sur la situation politique du pays depuis le coup d'Etat du 18 février 2010, soit après un mois de gestion du Niger par le CSRD. Cette deuxième sortie de la CFDR, après celle intervenue le lendemain du putsch, avait surtout apprécié les actes jusqu'ici posés par le CSRD avant de se pencher sur les prochaines consultations en vue pour la bonne conduite de la transition.

Rappelons que la CFDR avait favorablement accueilli le coup d'Etat ayant enterré la 6ème République qu'elle combattait depuis plusieurs mois. C'est donc dans la même logique qu'elle avait pris bonne note de la déclaration du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie, lorsqu'à ses premières heures, il avait exprimé sa volonté de faire renouer le Niger avec la démocratie et la bonne gouvernance. La déclaration de la CFDR de ce 18 mars 2010 avait d'abord positivement apprécié la mise en place du gouvernement intervenue le 1er mars et dont la composition, selon toujours la CFDR, est un gage de neutralité, tout à fait indispensable en cette phase de Transition.

Aussi, la CFDR a accueilli favorablement les deux ordonnances prises par le Chef de l'État, le vendredi 12 mars 2010, rendant inéligibles les membres du CSRD et du gouvernement aux prochaines élections, pour l'une, et assignant un strict devoir de neutralité politique à certaines catégories sociales pour l'autre. C'est après avoir salué l'approche toute de rigueur et de conscience dans la prise en charge de la situation de détresse alimentaire qui sévit dans notre pays que la CFDR s'est prononcée sur les prochaines

échéances, aptes à rétablir la démocratie au Niger.

Après avoir apprécié tous ces actes du CSRD qui ont eu pour effet de ramener la quiétude à l'intérieur du pays, en mettant fin à la grave tension politique qui prévalait auparavant et de redonner de la crédibilité à notre pays à l'extérieur, la CFDR a demandé au CSRD de faire du Conseil Consultatif National une instance sérieuse et crédible, à même de l'épauler efficacement dans le sens de la réalisation des grands espoirs portés par les événements du 18 février 2010.

Le Conseil Consultatif National, c'est cet organe qui aura pour mission déterminer la durée de la Transition et de rédiger tous les textes juridiques qui serviront de fondement à la République et à ses institutions démocratiques. C'est certainement pourquoi la CFDR, après avoir attiré l'attention du CSRD sur la représentativité de ses membres, a indiqué vouloir lui proposer une durée de neuf (9) mois de Transition, proposition par ailleurs déjà faite pendant le dialogue politique inter nigérien mené dans le cadre de la médiation de la CDEAO.

Sur les deux autres missions assignées à la Transition par le CSRD, l'assainissement et la réconciliation nationale, la CFDR préconise la déclaration, que des comptes soient demandés à tous ceux qui ont pu se rendre coupables d'infractions de nature politique ou économique.

La CFDR exige notamment que des poursuites judiciaires soient engagées contre tous ceux qui ont violé ou contribué à violer la Constitution du 09 août 1999 et en particulier tous ceux qui ont jeté le discrédit sur la Cour Constitutionnelle et sur son Arrêt du 12 juin 2009.

En ce qui concerne la réconciliation nationale, la CFDR a noté qu'un grand pas a été d'ores et déjà franchi avant de déclarer sa disponibilité à soutenir le CSRD dans toutes les mesures qu'il proposera à cet effet dans l'avenir, pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les exigences de vérité et de justice.

Maman K.PANTCHO

Apostrophe citoyenne

Il y a péril en la demeure

La chute du régime Tandja semble faire les choux gras de certains nigériens, tout comme son arrivée. Outre les courtisans et autres flagorneurs, dont le métier, à vie est d'encenser les plus forts du moment, il y a cette affaire de révélations fracassantes, ciblées, dans les colonnes des journaux privés, qui semblent s'être arrogés la mission de déboulonner des personnalités de l'ancien régime, avant même qu'on aille au débat sur certaines " affaires ". La plume est souvent belle et les articles croustillants ! Bravo !

Mais là attention : il y a péril en la mesure ! La justice est en train d'être vidée de tout son sens. Parce que l'attribut premier d'une instruction judiciaire, c'est sa démarche calme, discrète et dépassionnée, qui en fait un gage de l'expression de la justice, la vraie. Pas la justice partisane, expéditive, qui ne survit pas aux aléas du temps, des changements politiques et des contingences!

Or, des documents, qui ne devraient se retrouver que dans les mains du seul juge d'instruction, ont aujourd'hui envahi les rues, comme si la justice a cessé d'exister et que ce sont les rédactions des journaux et des télévisions qui servent désormais de cabinets d'instruction.

Si les uns et les autres sont convaincus des reproches qu'ils font au régime de Tandja et à ses barons, eh bien, le mieux serait pour un Etat crédible, qui se respecte, d'actionner les leviers de la justice et de la laisser faire son travail, au lieu de laisser des gens, qui sont à mille lieues du champ du pouvoir et de la justice soulever la poussière partout, sans pour autant que les problèmes de fond, objets de litiges collectifs entre des délinquants supposés ou fabriqués et la société, soient réglés.

Et si le CSRD n'est pas derrière cette campagne de presse contre les dirigeants de la 6ème République, eh bien, qu'il se donne les moyens d'y mettre un terme ! Parce que ce n'est pas ça " l'opération mains propres " ! Faudrait-il rappeler au besoin que, de la même manière que les barons de l'ancien régime sont en train d'être vilipendés, à tort ou à raison, aujourd'hui, que les dirigeants du CSRD ne soient pas surpris de retrouver demain des dossiers les concernant dans les colonnes des journaux, dès que la transition sera finie et que le pouvoir aura changé de main. Parce qu'ils peuvent se retrouver avec des casseroles demain, c'est là l'une des plus grandes inconnues de la gestion du pouvoir ! Qui plus est, personne ne sait avec cer-

titude de quoi est fait son destin. La preuve c'est que, parmi les gens dont les noms inondent les colonnes des journaux aujourd'hui, aucun n'a imaginé un seul instant que leur régime se terminerait ainsi, et que certaines choses, parmi les plus invraisemblables allaient leur être collées sur le dos.

Voilà pourquoi, au nom de la lourde responsabilité qui pèse aujourd'hui sur les épaules des membres du CSRD, il faut faire droit à la légendaire sagesse du peuple nigérien, qui lui ne condamne pas sans raisons suffisantes, arrêter cette cabale honteuse, qui ne fait que diviser davantage les nigériens et laisser la justice faire son travail. Ils y gagneront en honneur et en crédibilité. Comme quoi, ils n'ont pas installé un régime où on peut faire n'importe quoi !

En tout état de cause, l'adhésion massive du peuple nigérien à " l'opération mains propres " peut largement dépendre du sérieux que nous y mettrons tous, dirigeants politiques comme citoyens ordinaires à la base. Nous avons juste besoin de sortir de la transition avec un pays plus uni, débarrassé des rancoeurs et des ressentiments, débarrassé des voleurs et des indécents, un pays où les garde-fous nécessaires auront été placés pour avancer dans la sérénité, où il ne sera plus question que celui qui aura reçu une parcelle de responsabilité pourra faire ce qu'il veut !

Ibrahim Manzo

Lisez

et faites lire

L'Autre Observateur,

Une autre façon

de voir l'actualité !!!

L'Autre OBSERVATEUR

Hebdomadaire Nigérien Indépendant
d'Informations Générales

B.P : 13.687 Cel. 96 97 36 69

90 64 04 77

E-Mail: lopservateur_niger@yahoo.fr

Directeur de Publication

Ibrahim Manzo

Rédacteur en chef

Maman Kaïlou Pantcho

Comité de Rédaction

Maman Kaïlou Pantcho

Ibrahim Manzo

Sani Ibrahim

Routage : Mounkaïla Yayé

Siège : RDFN

Saisie/Composition:

L'autre OBSERVATEUR

Impression: NIN

Tirage: 1000 exemplaires

LE PROPHETE MOHAMMAD (SAW)

Le souci de justice que manifestait le Prophète suscitait également un sentiment de confiance chez les non-musulmans, et un grand nombre d'entre eux, y compris des polythéistes, demandaient à bénéficier de sa protection. Dieu évoque dans le verset suivant la requête adressée par les polythéistes et indique au Prophète l'attitude à adopter vis-à-vis de ces personnes :

Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole de Dieu, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas. Comment y aurait-il pour les associateurs un pacte admis par Dieu et par Son Messager? À l'exception de ceux avec lesquels vous avez conclu un pacte près de la Mosquée Sacrée. Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Dieu aime les pieux. (Sourate at-Tawba: 6-7)

De nos jours, la seule solution pour mettre fin aux combats et conflits qui se multiplient dans le monde consiste à adopter la morale du Coran et, à l'instar du Prophète, de ne jamais quitter la voie de la justice, en ne faisant aucune distinction entre les différentes religions, langues, ou races.

C'est Lui qui donne la vie et qui donne la mort; et c'est vers Lui que vous serez ramenés. (Sourate Hud: 56)

Et ton Seigneur est le Paardonneur, le Détenteur de la miséricorde. S'il s'en prenait à eux pour ce qu'ils ont acquis, Il leur hâterait certes le châtement. Mais il y a pour eux un terme fixé (pour l'accomplissement des menaces) contre lequel ils ne trouveront aucun refuge. (Sourate al-Kahf: 58)

Celui qui obéit au Prophète obéit aussi à Dieu

Dieu a toujours commandé aux hommes d'obéir aux prophètes qu'Il a envoyés à leur époque. Ces messages étaient en effet des hommes élus qui exécutaient les ordres de Dieu, transmettaient Ses révélations, incarnaient celles-ci à travers leurs actes et paroles et, plus généralement, à travers tout leur être, l'idéal humain agréé par Dieu. Dieu révèle dans le Coran que ceux qui obéissent à Ses messagers seront sauvés. Pour cette raison, l'obéissance au Prophète est une obligation de la plus haute importance. Dieu souligne ce point dans le Co-

ran:

Nous n'avons envoyé de Messager que pour qu'il soit obéi, par la permission de Dieu. Si, lorsqu'ils ont fait du tort à leurs propres personnes ils venaient à toi en implorant le pardon de Dieu et si le Messager demandait le pardon pour eux, ils trouveraient, certes, Dieu, Très Accueillant au repentir, Miséricordieux. (Sourate an-Nisa': 64)

Quiconque obéit à Dieu et au Messager... Ceux-là seront avec ceux que Dieu a complés de Ses bienfaits: les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels compagnons que ceux-là! (Sourate an-Nisa': 69)

Dans plusieurs versets du Coran, il est dit que ceux qui obéissent à Ses messagers obéissent à Dieu en réalité. Ceux qui se rebellent contre eux, en revanche, se rebellent contre Dieu. Voici quelques exemples de versets:

Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Dieu. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien. (Sourate an-Nisa': 80)

Ceux qui te prêtent serment d'allégeance ne font que prêter serment à Dieu: la main de Dieu est au-dessus de leurs mains. Quiconque viole le serment, ne le viole qu'à son propre détriment; et quiconque remplit son engagement envers Dieu, Il lui apportera bientôt une énorme récompense. (Sourate al-Fath: 10)

Le Prophète a également affirmé l'importance de cette obéissance dans plusieurs hadiths:

Quiconque m'obéit, obéit à Dieu, et quiconque me désobéit, désobéit à Dieu, quiconque obéit au gouverneur que j'ai nommé m'obéit, et quiconque lui désobéit, me désobéit. 16

Dans le Coran, Dieu décrit le Prophète comme étant un protecteur et un guide pour les croyants. Les musulmans, par conséquent, se référeraient à lui pour toutes leurs affaires et lui demandaient conseil et permission avant de s'engager dans quoi que ce soit. Quand ils étaient confrontés à des questions sur lesquelles ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, et même quand il s'agissait de questions qu'ils étaient capables de résoudre eux-mêmes, ou bien encore lorsqu'ils recevaient des nouvelles relatives à la sécurité, à la santé ou à l'économie de la commu-

nauté des croyants, ils en informaient immédiatement le Prophète et se conformaient aux judicieux conseils ou solutions qu'il leur recommandait.

C'est là un aspect capital de la morale édictée par Dieu dans le Coran. Dans un verset par exemple, Il ordonne que toute nouvelle soit communiquée au Prophète ou à ses représentants. Voici ce verset:

Quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et aux détenteurs du commandement parmi eux ceux d'entre eux qui cherchent à être éclairés, ils auraient appris (la vérité de la bouche du Prophète et des détenteurs du commandement). Et n'eussent été la grâce de Dieu sur vous et Sa miséricorde, vous auriez suivi le diable, à part quelques-uns. (Sourate an-Nisa': 83)

Il s'agit là évidemment d'un conseil sage et profitable aux croyants. Pour un problème donné, tout ordre, toute directive indiquée par le Prophète sont garantis par Dieu. De plus, le Prophète était l'homme le plus sage et le plus avisé de la communauté des croyants. En général, pour prendre une décision, on consulte toujours la personne qui semble la plus intelligente du groupe, celle qui obéit le mieux à sa conscience, c'est-à-dire celle en qui on a le plus confiance dans tous les domaines.

Outre cette confiance en les qualités du Prophète, le choix de lui communiquer toutes les nouvelles comportait une autre sagesse: on aboutissait à la meilleure solution possible vu que tous les aspects de la question étaient connus d'une seule personne. Dans un autre verset, Dieu commande aux croyants de prendre le Prophète comme arbitre de leurs conflits. C'est un commandement de Dieu que tout litige opposant les croyants lui soit aussitôt exposé et c'est par conséquent la meilleure marche à suivre en termes de raison, moralité et conscience. Il est également très important d'obéir aux règles établies par le Prophète, de tout cœur et sans réserves. Même si ses décisions s'opposent aux intérêts personnels les vrais croyants n'auront aucun doute ni hésitation et obéiront immédiatement à l'ordre du Prophète. Dieu décrit cet aspect important de l'obéissance dans le Coran:

Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé

de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se seront soumis complètement [à ta sentence]. (Sourate an-Nisa': 65)

Certains hypocrites, ou croyants dont la foi est faible, ne parvenaient pas à comprendre que les décisions du Prophète étaient garanties par Dieu et refusaient de l'informer de toutes les nouvelles, suscitant ainsi des dissensions. Dieu les décrit ainsi dans le Coran:

Et il en est parmi eux ceux qui font du tort au Prophète et disent: "Il est tout oreille." - Dis: "Une oreille pour votre bien. Il croit en Dieu et fait confiance aux croyants, et il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient." Et ceux qui font du tort au Messager de Dieu auront un châtement douloureux. (Sourate at-Tawba: 61)

Puisque ces gens n'avaient pas compris l'essence de la foi et étaient incapables d'apprécier à sa juste valeur le mérite du Prophète, ils adoptèrent une mauvaise approche en se montrant réticents à l'informer de toute situation. Les ignorants sont incapables d'utiliser leur savoir à des fins utiles, et de contribuer ainsi au bien et à la sécurité de l'humanité. Ils l'utilisent pour faire naître des rumeurs et semer la discorde, pour tourner les gens les uns contre les autres et comploter. À leur opposé, le Prophète utilisait toutes les informations qu'il collectait afin de promouvoir la paix, la sécurité et le bien-être des musulmans et des autres groupes sous sa protection, pour éviter les dangers potentiels et déjouer les complots qui menaçaient les croyants. Identifiant ceux dont la foi était faible, il prenait des mesures afin de la fortifier et évitait tout ce qui aurait pu affaiblir la foi des croyants ou saper leur moral. C'est pour cette raison que Dieu dans un verset le qualifie "d'oreille de bien". Toutes les paroles, décisions et mesures du Prophète ont eu des résultats positifs pour les croyants et plus largement, pour l'humanité.

... à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers." Et ils ont dit: "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nus implorons Ton pardon. C'est vers Toi que sera le retour." (Sourate al-Baqara: 285)

A suivre ...

Mise en place du Conseil Consultatif
Un autre bonus qui ne dit pas son nom ?

L'attente continue toujours. L'accouchement douloureux de la restauration de la démocratie amorcé depuis le coup d'Etat du 18 Février dernier, qui a mis fin à la 6ème République aura atteint, dans quelques jours, le seuil de la quarantaine. 35 jours après cet événement, le Comité Consultatif, sur lequel reposera la co-responsabilité de la transition n'est toujours pas mis en place. On est encore dans un autre bonus.

L'installation de cet organe qui devait définir la durée de la transition, rediger les textes fondamentaux qui vont régir et fixer les orientations fondamentales de la vie du pays reste désespérément accrochée. Ce faisant, tout le pays reste suspendu aux lèvres des membres du CSRD, pour savoir qui et qui sont commis à cette lourde tâche.

Bien plus, cette situation donne naissance à une autre moins enviable : tous ceux qui ont un certain lien de parenté, même par procuration, s'adonnent à un exercice de gravitation autour des membres du CSRD, curriculum vitae à la main, conjuguent le verbe ramper, à tous les temps, histoire de ne pas rater le virage.

C'est dire qu'en annonçant un conseil qui tarde à se mettre en place les militaires ont su réveiller les appétits politiques des uns et des autres. La République est ainsi devenue un haut lieu des affaires, où

tous les recalés des régimes précédents trouvent une occasion pour se recaser. Ce faisant, même si à travers les nominations on retrouve quelques compétences, il n'en demeure pas moins que les affinités et autres relations de copinage ont joué un rôle important. Et c'est peut être une des raisons de l'inertie actuelle, parce que si on a des obligations envers quelqu'un on ne peut pas lui dire ce qu'il ne veut pas entendre.

Voilà pourquoi il faut non seulement mettre en place très rapidement cette instance, pour mettre fin aux combines sans fin et aux querelles de clocher, rompre le climat d'attente qui subsiste dans le pays, mais aussi veiller à ce que le comité consultatif ne soit pas composé dans la même logique que le gouvernement et ses structures techniques. Qui plus est, en le mettant en place on se débarrassera au moins de la pesanteur de plus en plus agaçante pour les partis politiques que le pouvoir est concentré entre les mains de la seule junte au pouvoir, même si l'on sait à l'avance qu'il n'aura aucun pouvoir réel, puisqu'elle a gardé le pouvoir exécutif et législatif et que lui il n'aura qu'un statut consultatif.

Mais il vaut mieux avoir cette tribune où on peut parler tous ensemble des problèmes du pays que de laisser chacun dans ces petits calculs et combines.

Ibrahim Manzo

Assainissement et audit des sociétés d'Etat
Les nigériens veulent voir plus clair

S'appuyant sur les grands axes de leur proclamation du 18 août les membres de la junte au pouvoir à Niamey, réunis au sein du CSRD, ont comme pour donner le ton de leur opération, débarqué le DG de l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) Adamou Cheïffou. A l'origine de leur décision, qui n'a été suivie d'aucun commentaire officiel, il se susurre que l'intéressé aurait eu des démêlés avec son ministre de tutelle, au sujet des placements du fameux riz japonais. Quelques jours plus tôt, c'était l'Administrateur délégué de la société nigérienne d'électricité (NIGELEC) Fokori Ibrahim qui a été limogé, à travers un communiqué tout aussi laconique. Aucune explication n'a été donnée aux Nigériens par rapport à cette mesure. On apprend seulement qu'une procédure d'audit aurait été engagée par rapport à sa gestion. Si personne ne peut empêcher à l'Etat de venir regarder comment ses affaires ont été gérées, la procédure par laquelle Ada Cheïffou et Fokori Ibrahim ont été limogés laissent plus d'un observateur perplexes. Si c'est d'un véritablement assainissement économique qu'il s'agit, pourquoi ne pas limoger tous les Directeurs généraux des sociétés et offices en même temps et chercher à voir clair dans leur gestion? N'est-ce pas la meilleure façon de les mettre sur un même pied d'égalité? De nombreux observateurs n'arrivent pas à comprendre le maintien à leurs postes de tous ces DG dont certains ont passé plus de dix ans à la tête de certaines

sociétés et offices qui gèrent des affaires des milliards. Si le limogage de Ada Cheïffou serait lié à une démêlée qu'il aurait eu avec le nouveau Ministre du Commerce, celui de Fokori Ibrahim serait sans doute lié aux soupçons de mauvaise gestion ou temps que ce proche de l'ancien Président avait passé à la tête de la Nigelec. L'un dans l'autre, ils sont rares sont les DG de nos sociétés qui n'ont pas été, à un moment ou un autre, soupçonné de mauvaise gestion et qui n'ont pas passé une dizaine d'années à la tête de leurs sociétés. L'idéal aurait donc été de fouiller très bien et voir clairement qui a fait quoi avant de prendre une décision. A un moment aussi sensible que celui de la famine, un homme comme Ada Cheïffou qui capitalise une grande expérience en matière de gestion de l'OPVN de devrait pas être mis à la touche. Quant au cas de l'administrateur délégué de la Nigelec, le problème n'est pas de chercher à savoir ce qu'il a fait ou ce qu'il n'a pas fait. C'est que, si c'est l'assainissement qu'on cherche, de la même manière qu'il a été débarqué et qu'on est en train de l'auditer, qu'on fasse autant pour tous les DG qui ont passé autant de temps que lui à la tête de leurs boîtes. Comme ça au moins, on ne laissera pas à l'opinion publique une impression de règlements de comptes ciblés. Toute chose qui ne crédite pas une opération mains propre " propre " !

Ibrahim Manzo

Rencontre Président du CSRD/couches socioprofessionnelles
Jeter les bases d'une transition réussie

Depuis quelques semaines, le chef de l'Etat et Président du CSRD, le chef d'escadron Djibo Salou, arrivé au pouvoir le 18 février dernier à la faveur d'un putsch, a multiplié les rencontres avec les couches socio-professionnelles du Niger. Réussir la transition annoncée pour jeter les meilleures bases d'une véritable démocratisation du Niger était au centre des débats.

L'un après l'autre, le Président du CSRD a rencontré, en présence du Premier ministre Mahamadou Danda, la classe politique, la société civile, les syndicats, les commerçants, les diplomates, les chefs traditionnels, les leaders religieux, les forces de défenses et de sécurité, les administrateurs. En somme toutes les composantes de la société nigérienne à qui le chef de l'Etat a lancé le même message : faire de la transition une réussite. Pas moins de 22 composantes ont rencontré le chef de la junte.

Devant tous ces responsables socio-politiques et militaires, le Président du CSRD n'a pas passé par quatre chemins pour leur indiquer leur responsabilité, et surtout, le rôle qu'ils auront à jouer au sein du futur Conseil consultatif. Le CSRD, leur a-t-il indiqué, attend de tous qu'ils apportent, avec toute l'objectivité et toute la pertinence requise, au cours des débats qui vont s'engager au sein du Conseil consultatif et à travers les représentants qu'ils vont désigner, des réponses claires à toutes les questions qui conditionnent le devenir immédiat et à plus long



Le chef d'Escadron Djibo Salou

terme du Niger.

Le message est donc clair. Ils seront tous face à l'histoire parce qu'ils répondront devant elle de ce qui se passe aujourd'hui. C'est dire que le CSRD, à travers ces rencontres, veut jeter des bases solides pour une transition réussie.

Ces rencontres viennent, pour ainsi dire, sonner le glas d'une véritable relance démocratique au Niger. Et en seulement quelques semaines d'exercice du pou-

voir, le CSRD a fait montre, pour sa part, d'une réelle volonté de partager la responsabilité de restaurer la démocratie, lorsque le chef de l'Etat a pris des ordonnances, pour d'abord rendre inéligibles les membres du CSRD et du gouvernement aux prochaines élections, et ensuite pour assigner un strict devoir de neutralité politique à certaines catégories sociales, habituellement mêlées au débat politique, alors qu'elles ne devraient pas l'être.

La balle est donc dans le camp de tous ces acteurs qui composent le microcosme social, politique et professionnel du Niger et qui vont se retrouver au Conseil consultatif, organe chargé de dresser tous les contours de la Transition. Autant comprendre que toutes ces rencontres initiées par le CSRD sont en réalité une tribune devant laquelle l'avenir du Niger va se jouer car la réussite de la Transition a été au cœur de tous les débats. Selon ses initiateurs, elle a été le souci majeur qui a guidé le CSRD à vouloir rencontrer tout ce beau monde avant de le mettre devant ses responsabilités, lorsque l'ensemble des représentations seront amenées à prendre des décisions au Conseil consultatif.

Reste à présent que les futurs membres du Conseil consultatif prennent toute la mesure de la mission dont ils seront chargés. Il y va de l'intérêt de notre pays.

Maman K. Pantcho

Condoléances

Suite au décès de Abdou Tahirou, vétérinaire à la retraite à Niamey le Mardi 23 Mars 2010, la rédaction du journal L'Autre Observateur présente à sa famille explorée, à ses parents, amis et connaissances ses condoléances les plus attristées.

Qu'Allah Le Tout-Puissant, Le Clément, Le Miséricordieux le reçoive dans son paradis éternel.

Amen !



Le Code Rural du Niger

Processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique foncière



Dès le début des années 80, la situation préoccupante des ressources naturelles rurales a fait l'objet de nombreux débats séminaires et autres rencontres nationales. Ces différents rendez-vous ont recélé la nécessité impérieuse de mettre en place un cadre dynamique devant amorcer le processus de transformations qualitatives des conditions de production et d'existence des populations.

L'engagement des autorités s'est concrétisé le 29 mai 1986 par la mise en place d'un comité ad hoc chargé de l'élaboration d'un Code Rural. Le comité ad hoc fut ensuite en 1989 érigé en **Comité National du Code Rural** avec pour mandat :

- de conduire une réflexion d'ensemble sur les systèmes de gestion de l'espace rural dans le cadre d'un développement global et harmonieux.
- De proposer un projet de réglementation de la gestion et des modalités d'accès à la terre en vue de la sauvegarde de l'équilibre écologique et d'une rentabilisation des investissements.

C'est dans ce contexte que le Comité National du Code Rural a élaboré et soumis à l'adoption du Gouvernement quelques années plus tard l'**Ordonnance N° 93-015 du 02 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural.**

1. Cadre juridique

Le Code Rural nigérien constitue un instrument juridique et institutionnel fort auquel le législateur assigne des missions à moyen et long termes qui s'organisent autour des principaux thèmes suivants :

- la sécurisation foncière des opérateurs ruraux ;
- la conservation et la gestion des ressources naturelles ;
- l'organisation du monde rural ;
- l'aménagement du territoire.

La démarche du législateur nigérien a consisté dans un premier temps à poser les valeurs fondamentales en matière de gestion de ressources naturelles, à travers l'adoption d'une ordonnance cadre en 1993. Ainsi, l'ordonnance 93-015 du 2 mars 1993 portant Principes d'Organisation du Code Rural (POCR) jette les fondements d'une véritable législation homogène en matière de foncier rural.

Cette ordonnance a ensuite été complétée par différents textes législatifs et réglementaires, constituant ainsi le dispositif juridique global du Code Rural.

2. Cadre institutionnel

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Code Rural repose sur une série de structures mises en place pour la conception et l'application de la politique foncière depuis le niveau national jusqu'au niveau villageois.

2.1. Le Comité National du Code Rural (CNCR)

C'est un comité interministériel chargé de définir les grandes orientations en matière d'élaboration, de vulgarisation et de suivi de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de foncier.

Les membres du Bureau qui le composent sont :

- Ministre du Développement Agricole, Président du CNCR ;
- Ministre de l'Élevage et des Industries Animales, Vice-Président du CNCR ;
- Ministre de l'Hydraulique ;

- Ministre de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification ;
- Ministre de la Défense Nationale ;
- Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire ;
- Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadastre ;
- Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité Publique.

2.2. Le Secrétariat Permanent du Code Rural (SPCR)

Le Secrétariat Permanent du Code Rural – SPCR – est l'instance d'exécution du Comité national du Code Rural ; il est donc chargé de la mise en œuvre de cette politique nationale en matière foncière.

Il a pour mission l'élaboration des projets de textes complémentaires du Code Rural, la création d'un Centre de documentation sur le foncier rural, le suivi et l'évaluation des Commissions foncières.

2.3. Les Secrétariats Permanents Régionaux (SPR)

Le SPR est composé de l'ensemble des services techniques régionaux. Sa mission est de :

- coordonner et contribuer l'application et la vulgarisation du Code Rural dans la Région ;
- d'élaborer le Schéma d'Aménagement Foncier (SAF) ;
- d'archiver au niveau régional les fichiers et les dossiers fonciers ruraux de chaque département ;
- de superviser, d'encadrer et de coordonner les activités des Commissions foncières départementales de la région.

2.4. Les Commissions foncières (COFO)

L'une des innovations majeures consacrées par le Code Rural nigérien est la création des Commissions foncières – Cofo – véritable cheville ouvrière de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de foncier.

De par sa composition très diversifiée où se retrouvent cadres techniques, autorités administratives et coutumières, représentants des femmes, de jeunes et de la société civile, la Commission Foncière constitue un cadre de concertation, de réflexions et de prise de décisions en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits.

On distingue à chacun des trois niveaux opérationnels de l'organisation territoriale du Niger des commissions foncières :

- départementales – **Cofodép**-,
- communales – **Cofocom** -,
- villageoises – **Cofob** -,

Au 1^{er} octobre 2009, on compte trente-six (36) Cofodép, environ deux cent (200) Cofocom, et plus de deux mille (2000) Cofob.

Les missions de ces différentes commissions foncières sont multiples :

- délivrance d'actes de sécurisation foncière ;
- information et sensibilisation des populations sur les dispositions applicables en matière de foncier et de gestion des ressources naturelles ;
- sécurisation des ressources communautaires ;
- diagnostic approfondi des ressources naturelles ;
- contrôle de la mise en valeur des terres.